

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Paris le 01 FEV. 2017

**Direction générale
de l'enseignement
scolaire**

**Service de l'instruction
publique et de l'action
pédagogique**

**Sous-direction
du socle commun,
de la personnalisation
des parcours scolaires
et de l'orientation**

Bureau des écoles

DGESCO A1-1
n° 2017-0011
Affaire suivie par
Nicolas Saddier

Téléphone
01 55 55 14 21
Courriel
nicolas.saddier
@education.gouv.fr

**Service du budget, de la
performance et des
établissements**

**Sous-direction de la vie
scolaire, des établissements
et des actions socio-
éducatives**

Bureau des actions
éducatives, culturelles et
sportives

DGESCO B3-4
Delphine Laroche

Téléphone
01 55 55 15 95
Courriel
delphine.laroche
@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

La ministre de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la
recherche

à

Mesdames et messieurs les inspecteurs
d'académie, directeurs académiques des
services de l'éducation nationale

Mesdames et messieurs les délégués
académiques à l'éducation artistique et à
l'action culturelle

S/c de Mesdames et messieurs les recteurs
d'académie

Objet : Appel à projets Arts et culture 2017-2018 de Réseau Canopé :
chartes départementales pour le développement de la pratique vocale et chorale et
projets territoriaux « Dans la cour des grands »

L'appel à projets Arts et culture de Réseau Canopé 2017-2018 vient d'être lancé.
Vous voudrez bien vous rapprocher du Réseau Canopé dans votre académie ou
votre département pour en prendre connaissance.

J'attire votre attention sur les deux dispositifs ci-dessous qui sont pilotés par la
direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) et le Réseau Canopé. Ils
bénéficient tous deux du soutien de la Fondation Daniel et Nina Carasso, placée
sous l'égide de la Fondation de France.

Chartes de développement de la pratique vocale et chorale

Les chartes départementales de développement de la pratique vocale et chorale ont
été mises en place par la circulaire n° 2002-139 du 14 juin 2002.

Les objectifs et les conditions de mise en œuvre de cette activité artistique sont
précisés dans la circulaire « Chorales scolaires » n° 2016-201 du
13 décembre 2016.

Comme les années précédentes, après réunion du comité de pilotage des chartes
vocales, une aide concernant la formation des enseignants et l'organisation de
rencontres chorales pourra être demandée.

.../...

Dans la cour des grands

Elaborés dans l'esprit d'une *résidence de création et d'expérimentation*, des projets avec une dominante « musique » impliquant d'une manière significative au moins un professionnel de la musique et associant éventuellement un ou plusieurs autres domaines artistiques peuvent être financés.

Ces résidences peuvent être mises en place de l'école maternelle jusqu'au lycée. Leur dotation permet de les programmer pour une durée de quelques mois à un an.

Pour ces deux dispositifs, les dossiers sont à remplir exclusivement sur une plateforme numérique. Je vous invite à vous rapprocher de vos interlocuteurs territoriaux « Arts et culture » du Réseau Canopé afin d'élaborer ensemble les projets et de renseigner les dossiers de demande de financement qui devront être enregistrés par leurs soins sur cette plate-forme au plus tard **le 14 avril 2017**.

Après examen des dossiers par une commission DGESCO/Réseau Canopé, les montants attribués vous seront communiqués fin juin 2017.

Je vous remercie vivement de votre précieuse collaboration.

Pour la ministre et par délégation
La directrice générale de l'enseignement scolaire

Florence ROBINE

